

FICHE DE POSTE
"ASSISTANT.E DE PREVENTION DE CIRCONSCRIPTION"
Année scolaire 2024-2025

DISPOSITIF	<p>Placé hiérarchiquement sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Doubs, l'assistant(e) de prévention de circonscription intervient auprès des écoles des circonscriptions en lien avec les IEN.</p> <p>Il (elle) travaille de façon régulière avec le secrétaire général et en étroite collaboration avec la conseillère de prévention départementale pour élaborer des propositions et des conseils dans la mise en place d'une politique départementale de prévention des risques pour le personnel, dans la démarche d'évaluation des risques, et dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.</p> <p>Il (elle) est associé (e) aux travaux de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT) départementale de la DSDEN du Doubs.</p>
POSTE	<p>2 postes à temps complet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste implanté à la DSDEN du Doubs - 1 poste implanté à la circonscription de Pontarlier
CADRE GENERAL DE LA FONCTION	<p>D'une façon générale, l'assistant(e) de prévention de circonscription recherche des solutions pratiques en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail avec l'appui des personnes ressources : médecin du travail, ISST, conseiller de prévention académique, conseillère de prévention départementale, assistants sociaux des personnels, correspondante handicap, ... (cadre d'exercice : décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011)</p> <p>La charge de travail de l'assistant(e) de prévention dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1 607 heures par an.</p> <p>L'assistant(e) de prévention de circonscription assure son propre secrétariat qu'il s'agisse des notes, des rapports, des comptes rendus ou des relevés de conclusion des différentes réunions auxquelles il (elle) participe.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif.
QUALIFICATIONS REQUISES	<p>Enseignant(e) expérimenté(e) ayant des connaissances avérées dans le domaine de la pédagogie à l'école primaire (maternelle et élémentaire) et ayant développé des connaissances dans le domaine de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail. À défaut, le (la) candidat(e) devra témoigner d'une sensibilité ou d'une appétence particulière pour les domaines référés à l'ensemble des missions qui lui seront confiées.</p>
MISSIONS	<p>Les missions l'Assistant(e) de prévention en santé et sécurité au travail s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des personnels, dans le cadre des actions de prévention ➤ L'amélioration des méthodes de travail et du milieu professionnel en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des personnels, ➤ L'approfondissement, dans l'école, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

<p>ACTIVITES</p>	<p>L'assistant(e) de prévention de circonscription propose des mesures pratiques et opérationnelles visant à améliorer la prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les rapports de l'ISST et/ou du médecin du travail. Il (elle) participe notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La démarche d'évaluation des risques en accompagnant les équipes d'école dans l'élaboration ou la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER), sous couvert des IEN ▪ La bonne tenue du registre santé et sécurité au travail (RSST) ▪ La préparation et la présentation d'une synthèse des RSST et des DUER lors de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT) du Doubs en collaboration avec la conseillère de prévention départementale ▪ L'élaboration du programme annuel de prévention, ▪ La diffusion de la réglementation et de la documentation, ▪ Le repérage des incidents et dysfonctionnements, ▪ L'amélioration de la sécurité et des conditions de travail par la proposition, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention, ▪ L'évaluation des risques professionnels liée aux travaux réalisés par des entreprises extérieures pour la rédaction des plans de prévention, ▪ La transmission des nouvelles dispositions et des nouveaux textes selon les orientations de l'Inspecteur d'académie-DASEN. <p>L'assistant(e) de prévention est un des interlocuteurs privilégiés des collectivités de rattachement pour toutes questions de santé et sécurité. Son activité alterne les temps de travail au bureau, les réunions et les visites dans les écoles.</p>
<p>APTITUDES, CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. • Savoir rendre compte des actions entreprises à l'Inspecteur d'académie-DASEN et à la conseillère de prévention départementale. • Savoir faire preuve d'initiatives. • Être en capacité de collaborer avec des publics et des partenaires variés • Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. • Faire preuve de capacités d'anticipation et d'analyse d'une situation complexe. • Faire preuve de capacités à la conduite de projet. • Maîtriser l'outil informatique. <p>L'enseignant retenu pourra bénéficier d'une première formation à l'emploi avant sa prise de fonction.</p>
<p>EVALUATION</p>	<p>L'assistant(e) de prévention de circonscription sera évalué lors d'un entretien professionnel au terme de chaque année scolaire.</p>